



Procès-verbal

Assemblée Sectorielle « Aviculture – Cuniculture »

du 9 novembre 2021

Version définitive

Thème : « L'agroforesterie en aviculture : produire, protéger et prévenir »

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle « Aviculture - Cuniculture » du 9 novembre 2021 - Version définitive
Responsable de la préparation du document	Catherine Colot
Date de publication	
Validé par	
Annexe	Annexe I : Liste des participants Annexe II : présentation SOCOPRO Annexe III : présentation Manger Demain Annexe IV : présentation sur l'agroforesterie et le parcours des volailles Annexe V : présentation APAQ-W

II. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé avec l'ajout de points complémentaires :

- Exposé par la cellule « Manger Demain » : « A la recherche de nouveaux clients ? Et si les marchés publics étaient la solution ? »
- En divers : « évoquer le travail mené par le Collectif 5C avec Diversiferm et le Collège des Producteurs sur nos relations avec l'AFSCA » (Daniel Collienne).

III. Désignation d'un président de séance

Alain HENRY, représentant « Aviculture – Cuniculture » au sein du Collège des Producteurs.

IV. Approbation du compte-rendu de la réunion précédente

Le PV de l'Assemblée Sectorielle du 10 juin 2021, disponible sur le site internet du Collège des Producteurs ([PV-AS_Avicole_10062021_vdef.pdf \(collegedesproducteurs.be\)](#)) est approuvé sans remarques.

V. « L'agroforesterie en aviculture : produire, protéger et prévenir », par A. Canet



(Directeur d'Arbre et Paysage 32 et actif dans l'Association Française d'Agroforesterie et la Fédération Européenne d'Agroforesterie)

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Monsieur Canet est directeur de la structure « Arbre et Paysage 32 », association créée à l'initiative d'agriculteurs en 1990 et composée d'une équipe pluridisciplinaire qui a pour but de promouvoir la place de l'arbre « non forestier » auprès de tous, en partenariat avec différents acteurs. Il est également président du centre national d'agroécologie, qui vise à réunir les acteurs agissant pour le développement et la promotion de l'agroécologie.

L'agroforesterie est l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle. Il s'agit d'un mode d'agriculture qui protège, produit et prévient.

Bref résumé

Les points clés ci-après de l'exposé sont à mentionner :

* L'arbre est à considérer en tant qu'outil de production complémentaire (bois, fruits, fourrage) qui possède une valeur. Il doit être taillé, géré en fonction des besoins et mis au service d'une production. L'importance de la dispersion de l'arbre dans le territoire est primordiale, notamment dans un souci de circulation de la biodiversité, y compris dans le cadre d'un parcours de volailles. L'arbre crée des conditions favorisant une alimentation en eau du sol.

Ces paysages permettent ainsi d'obtenir un environnement favorable aux insectes, aux larves et aux vers de terre. La biomasse et le stock de carbone produits sont importants.

* En aviculture, le parcours permet une propagation des animaux sur toute son étendue. Il est nécessaire de permettre à la lumière d'accéder au sol afin que les animaux disposent d'une herbe saine et abondante. Il en résulte une valeur nutritive du produit. Le bois peut être utilisé en litière sous la paille ou pour stabiliser les sorties de trappe. Cela permet d'obtenir un gain en autonomie et ressources et d'éviter les fuites de nitrates rencontrées lorsque les animaux restent en sortie de trappe, au contact de la boue.

* Les contraintes de l'agroforesterie sont limitées. On peut citer la nécessité d'une plantation correcte de l'arbre et la mise en place d'une protection de l'écorce. Il est également nécessaire de prévoir un paillage. Dix règles de plantation sont à respecter permettant une bonne reprise des arbres.

* Les trognes peuvent produire une quantité de fourrage importante et facile à récolter. Elles constituent un système efficace pour briser le vent.

Conclusions :

Les résultats économiques et techniques de l'agroforesterie ont fait l'objet d'une analyse et s'avèrent positifs. Une diminution des coûts de production, des indices de consommation, du stress et des parasites et maladies au sein des élevages sont observés. On constate aussi des poids vifs de 7 à 8 % supplémentaires en raison de la consommation d'énergie développée en résistance aux conditions climatiques.

QUESTIONS – REPONSES

La parole est donnée aux participants et sont suivies, si nécessaire, d'une réponse apportée par Monsieur Canet. Les interventions sont les suivantes :

- *Daniel Collienne* : Question : « Quelles sont les dix règles de plantation ? ». Réponse : « Elles sont simples.

- 1) Réfléchir à un bon projet et se faire aider si nécessaire.
- 2) Planter de jeunes plants (un an) à racines nues. La norme : 30 – 60 cm.
- 3) Planter des arbres résistants aux chocs climatiques (ex. chêne et érable).



- 4) Prévoir un bon paillage (12 cm d'épaisseur) biodégradable, capable de tenir 3 ans. Pas de sol nu.
- 5) Prévoir une protection climatique qui laisse passer l'air. L'arbre doit être résistant aux tempêtes.
- 6) Prévoir un piquet, un tuteur de 230 grammes/m².
- 7) Respecter la période de plantation en fonction de la région (début décembre à fin février).
- 8) Préparer le sol (affinage et broyage). Absence de trou et de labour, jamais d'arrosage à la plantation ni d'amendement. Le pralinage est important.
- 9) Ne pas planter trop en profondeur.
- 10) Assurer un suivi de regarni et de taille. Se faire accompagner.

- *Dominique Raes - Lehaire* : Question : « Peut-on faire une trogne avec tous les types d'arbres ? ». Réponse : « Ce n'est pas conseillé. Il ne faut pas faire de trogne avec les arbres fruitiers. Par contre, cela fonctionne avec des hêtres, charmes, châtaigniers, érables, chênes, tous les saules et les peupliers. On fait également des trognes avec les arbres champêtres et forestiers. Pour davantage de renseignements : le « petit guide du trogneur » apporte des conseils pour la création et la gestion de trognes et des livrets sont disponibles sur le site internet de « Arbre et paysage 32 » <https://ap32.fr/livrets/>

- *Dominique Raes - Lehaire* : Question : « Qu'en est-il de la trogne au niveau réglementaire ? Comment la DNF envisage-t-elle la trogne ? Il est difficile en Belgique de toucher aux arbres, un travail est à faire avec les autorités. » Réponse : « Effectivement, il existe beaucoup d'idées reçues sur les trognes et arbres têtards. Il faut vérifier ce que la législation prévoit en matière de taille d'arbre ». *Catherine Colot* mentionne l'intervention de *Monsieur Michalowski* (CATL) qui indique que les trognes sont tout à fait légales en Wallonie. *Monsieur Wouters* précise la distinction à opérer entre un arbre isolé et un alignement d'arbres. La législation protège davantage les alignements. Il ajoute, concernant les trognes, que les saules sont très productifs au niveau du feuillage et de l'ombrage pour un parcours extérieur de poulailler, et ce, dès la première année. Il a planté 1500 mètres de haies avec l'aide d'un pépiniériste disposant d'un mini tracteur et d'une planteuse à soc. L'opération a été rapide et suivie d'une bonne reprise.

- *Un participant* : Question : « Quel budget faut-il prévoir ? » Réponse : « Si on plante un arbre seul, protégé et dans le respect des 10 règles, cela équivaut à 20 € l'arbre. Il faut compter 8 € en autofinancement. Il incombe à l'agriculteur de planter, de préparer le sol et de poser les protections. Pour le reste, des fonds publics peuvent intervenir. Les arbres sont bien subventionnés en France, et cela revient *in fine* à 1 ou 2 € pour l'agriculteur. Un mètre de haie linéaire vaut entre 7 et 8 €. Avec l'intervention de fonds publics, cela revient à 1€ 50 centimes pour l'agriculteur en moyenne. En règle générale, la protection vaut davantage que le plant. Avec les aides, en France, le coût à l'hectare équivaut à un investissement pour l'agriculteur de 500 € ». *Catherine Colot* ajoute que les aides viennent d'être majorées en Wallonie dans le cadre de l'objectif 4000 Km de haies, à l'initiative de la Ministre Céline Tellier.

Daniel Collienne : Question : « Je produis des œufs de pâturage avec des poulaillers mobiles. J'ai été interpellé par l'illustration présentée avec les poulets de Brest. Quel est le stade végétatif idéal pour le pâturage ? La richesse en oméga a été évoquée. Avez-vous des chiffres par rapport à cela ? » Réponse : « Les résultats sur les omégas sont bien étudiés par l'association « Bleu-Blanc-Cœur » qui procède à des analyses poussées. Des variables interfèrent. En ce qui concerne la hauteur idéale, elle se situe entre 12 et 14 cm mais il appartient à chacun de trouver le juste milieu.



Les pâturages permanents ne sont pas bons ainsi que l'excès de pâturage. L'importance de la rotation et de l'enrichissement des parcours par des graines, des plantes sont à souligner ».

VI. Les apports de l'agroécologie : partage d'expériences par St.de Wouters, aviculteur/poules plein air, ferme de Grange à Anhée

Monsieur de Wouters commence son exposé en évoquant l'objectif de la transition de sa ferme, du conventionnel vers l'agroécologie et le bio régénératif. Le but recherché est une moindre dépendance aux intrants (pesticides, engrais etc.). Pour cela, il faut arriver au concept d'**autofertilité des sols**. Ce concept emporte un respect de la vie du sol. Cette dernière a disparu après les années 1945 avec la primauté de la quantité par rapport à la qualité et la recherche d'autosuffisance en Europe. On observe une déperdition de la fertilité des sols. Pour rendre une terre auto-fertile sans apport d'engrais chimiques ou de pesticides, redonner vie au sol en apportant des engrais organiques sous formes d'effluents d'élevage ou d'engrais vert est nécessaire. L'agroforesterie constitue aussi un apport organique. Les résultats sont rapides (3 ou 4 ans). Le sol redevenu vivant, c'est cette vie retrouvée qui va nourrir la plante. La plante qui a reçu des apports suffisants diminue sa photosynthèse et la production de bactéries. Il s'agit d'un équilibre complexe. Le fait d'avoir un sol vivant entraîne une absence de gaspillage.

M. Wouters tente d'apporter une matière organique la plus adaptée. Les fientes de poules sont très azotées, contiennent peu de carbone et ne peuvent être stockées dans un hangar. Il est nécessaire de les mélanger directement avec de la matière ligneuse. Le compost créé est ensuite placé en bord de champ. Cela permet un apport organique dont le rapport carbone-azote se situe entre 25 et 30. Concrètement, le tas de fumier ne coule pas. En partant de la fiente pure de poule, le rapport carbone azote se situe aux alentours de 5. Il faut donc apporter énormément de matière ligneuse pour obtenir ce rapport idéal. Dans ses parcelles, les vers de terre autrefois absents sont abondants à présent. Il pratique aussi l'interculture. Il insiste sur l'importance de laisser la matière organique se décomposer en surface.

VII. A la recherche de nouveaux clients ? Et si les marchés publics étaient la solution ? Justine Chanoine – Juriste et Sacha Bronfort – Chargé de mission territorial (Manger Demain)

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Bref résumé

Le Marché public est un contrat à titre onéreux conclu entre un ou plusieurs opérateurs économiques et un ou plusieurs adjudicateurs et ayant pour objet l'exécution de travaux, la fourniture de produits ou la prestation de services. Les marchés publics de fournitures sont abordés dans le présent exposé, un personnel est présent sur place pour cuisiner les produits, ce qui signifie un besoin en produits.

Fournir les cantines en produits locaux présente certains avantages pour l'agriculteur. Outre le bénéfice environnemental, cela comporte de pouvoir fixer un produit de vente et des révisions de prix. L'insertion d'une clause concernant les aléas climatiques permettant d'augmenter les prix dans certaines circonstances est parfaitement envisageable. Les marchés publics reconductibles ou longs offrent une stabilité tant pour la cantine que pour l'agriculteur.



Un frein se situe au niveau de la façon, pour l'agriculteur, de se faire connaître des cantines. Le clic local de l'Apac-W répertorie les agriculteurs afin de rendre disponible l'offre et la demande en produits locaux et facilite les contacts.

Le « guide pour un marché public d'alimentation plus durable » publié par « Manger Demain » reprend les caractéristiques de chaque filière en Wallonie et développe des critères d'attribution, des spécificités techniques permettant aux agriculteurs de pouvoir se distinguer face à la concurrence européenne. Celui-ci a été reconnu par la Direction des marchés publics de la Région wallonne et constitue un outil officiel.

Les contraintes administratives peuvent aussi être un frein. Il est à noter qu'une fois la première offre faite, les démarches ont un aspect répétitif. La cellule Manger Demain peut aider l'agriculteur à répondre à un marché. La possibilité existe pour les agriculteurs de se regrouper sans constituer de groupement juridique, en mentionnant une personne de référence.

Dans le cadre de très gros marchés, il est pertinent d'organiser des actions de sensibilisation en ferme.

Les chiffres de la demande des cantines

Les chiffres présentés ont été obtenus à partir de données de 53 cantines et de 4 sociétés de catering, ce qui représente un total d'environ 50.000 repas chauds par jour.

Pour le segment volaille, la quantité totale sur une année est de 365 tonnes. Le prix moyen de la filière, tous produits confondus est de 6,30 € au Kg. Pour les produits wallons, il faut ajouter un euro. Les produits les plus consommés par les cantines sont les blancs de poulets, les cuisses de poulets, les émincés de volailles et les escalopes.

Les cuisses de poulet constituent le produit acheté le moins cher.

Selon l'analyse des engagements des cantines signataires du Green deal, on remarque une propension à s'engager en faveur d'une viande plus locale au sens large. Au niveau des œufs, on relève une quantité totale de 50000 litres pour les cuisines centrales et de 25000 litres pour les cantines. Les œufs consommés sont rarement d'origine wallonne. La gamme de code 1 est la plus fréquente au sein des cuisines centrales et cantines. Dans les cuisines centrales, on ne rencontre pas la gamme de code 3. Les œufs liquides sont le plus souvent utilisés et constituent 69% de la demande des cantines et 51 % de la demande des cuisines centrales. Les cuisines centrales utilisent beaucoup plus d'œufs décoquillés.

Au niveau des perspectives pour la filière, 11 % des engagements pris par les cantines concernent les œufs et s'orientent vers un achat d'œufs plus locaux.

QUESTIONS – REPONSES

La parole est donnée aux participants et sont suivies, si nécessaire, d'une réponse apportée. Les interventions sont les suivantes :

- *Michel Jacquet (Awé) : Question* : « Compte-tenu de la tendance des cantines à ne pas acheter un poulet entier, que fait l'agriculteur des autres parties, une fois par exemple les cuisses vendues ? »
Réponse de Justine Chanoine : « C'est effectivement un frein pour les agriculteurs. Nos cantines sont accompagnée notamment par Biowallonie pour avoir des nouvelles méthodes de cuisson et ne pas oublier les autres pièces de la carcasse ».

- *Dominique Raes - Lehaire* : « Les contraintes amènent à ce que les opérateurs utilisent des œufs liquides plutôt que des œufs frais. Il existe un lobbying pour utiliser le Tetra Brik. ».



- *Michel Jacquet (Awé) : Question : « Quel est l'intérêt pour les cantines à acheter belge ? » Réponse de Justine Chanoine : « Il existe une demande des utilisateurs en ce sens ».*

Intervention de *Catherine Colot* « Des modèles existent pour mettre en place des casseries locales en fonction du nombre de poules. Ce n'est pas un gros investissement mais cela nécessite du travail ».

VIII. Les actions de promotion 2022 à valider pour le secteur avicole et cunicole, par A. Vandeputte - responsable élevage à l'APAQ-W

Amandine Vandeputte présente les actions qui se sont déroulées cette année d'un point de vue transversal et sectoriel aviculture, ainsi que celles prévues pour l'année 2022. Ces dernières ne sont pas figées et peuvent évoluer. La présentation est jointe à ce procès-verbal.

Bref résumé

Actions 2021

Le travail de l'APAQ-W s'est orienté essentiellement autour de 3 axes : les actions spécifiques au secteur, les actions liées au volet « Viande de chez nous » et les actions transversales. Une action importante a eu lieu en début d'année, dans le cadre de la grippe aviaire : la création de stickers « Pour me protéger, je ponds à l'abri » afin d'éviter une perte de rémunération pour les agriculteurs.

- **Actions spécifiques au secteur** : des dégustations dans une dizaine de grandes surfaces sont en cours d'organisation, en collaboration avec « Ardenne Volaille », en Wallonie et à Bruxelles.

Plusieurs articles paraîtront dans divers quotidiens, dont le quotidien « Max ». Un article sur le foie gras sortira prochainement.

Un déjeuner de presse « foie gras » avec la participation d'éleveurs, centré sur la qualité du produit et la transmission d'informations sur l'élevage aura lieu le 25 novembre.

Le concours annuel « Foie Gras Wallon » se tiendra sur la page Facebook. Catherine Colot informe à ce propos que la Fédération européenne du foie gras a obtenu un programme européen de promotion du foie gras. Des actions sur une période de deux ans seront ainsi menées en France, en Belgique, en Hongrie et en Espagne et un site internet proposera des vidéos et outils.

- **Actions axe « Viande de chez nous »** : l'APAQ-W proposera un concours avec des écoles hôtelières. Des contacts sont en cours avec l'IFAPME afin d'organiser, en mars prochain, des ateliers visant à travailler les produits belges, en ce compris les pièces moins utilisées de la carcasse. Des rencontres ont lieu avec les bouchers et en présence d'un producteur afin d'échanger et connaître les points de vue sur les viandes importées, locales et identifier les besoins de soutien en matière de communication.

Des papiers d'emballage pour les bouchers sont en préparation avec le logo « Viande de chez nous ». Un barbecue a été organisé avec des journalistes dans le cadre des « Journées Fermes Ouvertes » en septembre prochain.

Le livre « De la terre à l'assiette » est paru et relaie la parole de 50 agriculteurs qui expliquent leur histoire et leur passion du métier et du terroir. La promotion de ce livre est en cours et une exposition itinérante circulera en Wallonie pendant un an, jusque décembre 2022.

- **Actions transversales** : l'objectif de la plateforme « Je cuisine local » consiste à valoriser une consommation de produits de saison et issus de circuits courts. La campagne d'hiver est actuellement en tournage et sera transmise sur les chaînes RTL et RTBF. Des capsules ont été produites avec des influenceurs.



En ce qui concerne la partie « pédagogie », des supports à destination des enfants sont prévus, en ce compris un portfolio des animaux de la ferme.

Actions 2022

L'atelier cosmétique sur les œufs est postposé à 2022, en raison de l'agenda chargé des coiffeurs. Un atelier de peinture alimentaire sur les œufs pourrait être organisé.

- **Actions spécifiques au secteur** : la brochure relative aux poulets et les lapins sera actualisée. En ce qui concerne le foie gras, des insertions dans les médias sont prévues pour sensibiliser le public.
- **Actions axe « Viande de chez nous »** : une campagne de sensibilisation sur l'origine et une campagne d'information auront lieu.
- **Actions transversales** : sont prévues :
 - * Un calendrier avec des éleveurs comprenant des informations sur les secteurs.
 - * Les animations en grande distribution, de même que le barbecue « Viande de chez nous ». L'accent sera mis sur le développement de supports promotionnels.
 - * La présence à différents événements tels que « La Foire de Libramont » et « La Foire Agricole de Battice ».
 - * Des capsules pédagogiques notamment de sensibilisation sur l'origine des aliments.
 - * Maintien des « Tables de Terroir » et « Bistrot de Terroir ».
 - * Dans le cadre de « Je cuisine local » : des visites de producteurs et travail avec des influenceurs et ambassadeurs.

L'Apag-W est prête pour aider les agriculteurs en cas de nouvel épisode de grippe aviaire (réimpression et diffusion de la pastille « Pour me protéger, je ponds à l'abri »).

Emmanuel Grosjean informe, dans le cadre du **Plan de relance de la Wallonie**, que des moyens vont être alloués à la Socopro pour la mise en place d'une équipe de trois personnes en charge d'intermédiation commerciales. Elle fera le lien entre producteurs et distributeurs. L'amélioration de l'efficacité d'échanges logistiques entre producteurs et distributeurs sera aussi traitée.

IX. Le suivi du Collège des Producteurs sur les points d'actualité : conséquences de l'augmentation du prix des aliments sur le revenu des éleveurs de poulets standards et poules pondeuses conventionnelles, auxquelles s'ajoute en volailles biologiques l'impact du nouveau règlement UE (C. Colot (chargée de mission aviculture-cuniculture pour le Collège des Producteurs))

La présentation de cet exposé est jointe en annexe.

Bref résumé

* **L'augmentation du prix des matières premières et des aliments pour volailles** : La situation est difficile dans le secteur du poulet standard, + 10 % du prix de l'aliment depuis avril 2020. Il faudrait un prix du marché de 1 euro, voir 1.02 €, au lieu des 96 centimes pour que les éleveurs puissent s'en sortir.

Le Ministre Willy Borsus a fait savoir qu'il a entendu les appels à l'aide du secteur et reste attentif au secteur. Des discussions sont en cours afin d'identifier une marge budgétaire pour intervenir pour les poulets standards. Le Collège des Producteurs continue à suivre ce dossier de demande d'aides. Ça



ne pourra se traduire par la forme d'une aide Covid car la Commission européenne estime que ce ne sont pas les conséquences du Covid qui ont impacté le secteur du poulet.

Le prix des aliments touche tous les animaux et s'étend au niveau européen, ce qui peut amener à croire que l'Union européenne va devoir débloquer des budgets ou permettre aux Etats membres de débloquer des aides.

* **Le bien-être animal** : une étude a été présentée en comité d'accompagnement sur les conséquences en matière de BEA de l'application des dérogations relatives aux densités animales supérieures (IDEPS).

Le bien-être animal a été évalué en cas d'augmentation des densités d'élevage autorisées dans la directive et l'arrêté royal sur le bien-être du poulet standard. Cette étude va être publiée sur le Portail de l'agriculture.

En ce qui concerne le « Better Chicken Commitment » : des supermarchés comme Aldi, Delhaize, Lidl et Colruyt y ont souscrits. Il s'agit d'un ensemble de critères à respecter, exigeants d'un point de vue du bien-être animal. Il est nécessaire de rester vigilant sur ce dossier et en particulier sur répercussions économiques.

* **Les œufs** : On constate également une hausse des coûts de production. Le Collège des Producteurs, sollicité par les couvoirs et les membres, a organisé une réunion de la Commission Filière aviculture élargie au secteur des œufs le 21 octobre. L'objectif est une revalorisation du prix des œufs biologiques, conventionnels et poulet biologique.

Il est à noter : + 15 à 16 % des coûts de production pour les œufs biologiques en raison de l'augmentation du prix des aliments et de la fin de la dérogation des 5 % de matières premières protéiques dans le cadre du nouveau règlement bio. Pour les œufs conventionnels, +22,5% des coûts de production. Pour les œufs conventionnels Oméga 3, +27 % de coûts de production. Ces chiffres ont été présentés en réunion, en présence d'un représentant Comeos du Collège des Producteurs. L'objectif poursuivi auprès de Comeos et des centres d'emballage est **une revalorisation du prix des œufs aux éleveurs**. Comeos a transmis un communiqué, préparé par le Collège des Producteurs, à ses membres pour les alerter et appeler à la solidarité du secteur. Le Collège des producteurs se tient informé des réactions des membres. Ce communiqué a également été envoyé aux centres d'emballage. La FWA propose de prendre la main sur le dossier et d'organiser des rencontres avec les chaînes pour une revalorisation du prix des œufs. Philippe Mattart (Apaq-W) rappelle que, selon l'étude consommation de 2020, le prix reste un élément déterminant dans le choix des aliments. Les éléments liés aux valeurs (dimension environnementale) représentent 5 % dans les motivations de consommation.

X. Divers

Sur le point relatif au travail mené par le Collectif 5C avec Diversiferm et le Collège des Producteurs sur les adaptations des règles d'hygiène à apporter aux structures en circuits courts, il n'est pas encore possible de donner écho sur les premiers résultats obtenus. L'enquête diffusée auprès des producteurs est en cours de traitement. SOCOPRO se tient informé des avancées, dans le cadre de sa participation au comité d'accompagnement du projet.



Annexe I : Liste des présences

Producteurs

NOM	Prénom
BASTIN	Christophe
COLLIENNE	Daniel
DE WOUTERS	Stany
DECALUWE	Laurent, représentant « aviculture et cuniculture » Collège des Producteurs
HENRY	Alain, représentant « aviculture et cuniculture » Collège des Producteurs
NAMY	Stéphane
RAES - LEHAIRE	Dominique, représentante « aviculture et cuniculture » Collège des Producteurs
TARGE	Yolin, représentant « aviculture et cuniculture » Collège des Producteurs

Non - Producteurs

NOM	Prénom	Organisme
ALBERT	Marie-Françoise	FUGEA
BRONFORT	Sacha	Manger Demain
CANET	Alain	Arbre et Paysage 32, Association Française d'Agroforesterie
CHANOINE	Justine	Manger Demain
COLOT	Catherine	Chargée de mission « aviculture et cuniculture », Collège des Producteurs
DECRUYENAERE	Virginie	CRAW
FLAMENT	Aline	Galluvet
GROSJEAN	Emmanuel	Coordinateur – Collège des Producteurs
HOUSEN	Claire	Apaq-W
JACQUET	Michel	Awé
KRANTZ	Mike	Ardenne Volaille
LEGRAIN	Marie	Manger Demain
LINOTTE	Louis	SCAR
MARCHAL	Nicolas	FWA
MATTART	Philippe	Apaq-W
MICHALOWSKI	Jean-Marc	CATL
OMODEO	Sara	Unamur
PADUART	Jean-François	SPW
PEPINSTER	Christian	EPASC
RONDIA	Pierre	CRAW
THIBAUT	Steve	Galluvet



VANDEPUTTE	Amandine	Apaq-W
------------	----------	--------

Annexe II : présentation SOCOPRO

Annexe III : présentation Manger Demain

Annexe IV : présentation sur l'agroforesterie et l'aménagement des parcours

Annexe V : présentation APAQ-W